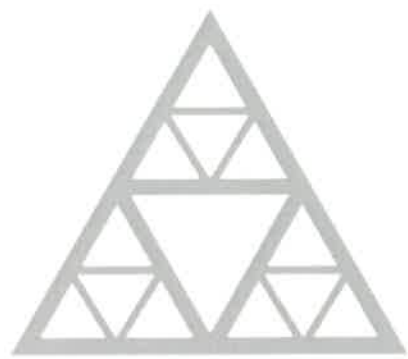




École des Ponts

ParisTech

Décision n° 2023-09 du 15 mars 2023 relative à l'attribution du titre de chercheur émérite de l'École nationale des ponts et chaussées (M. Corfdir)

Le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées,

Sur le rapport du directeur du laboratoire Navier (UMR 8205 ENPC-UGE-CNRS),

Vu le règlement intérieur de l'École nationale des ponts et chaussées, notamment son article 6 ;

Vu l'avis du Conseil scientifique en date du 13 mars 2023 ;

Vu l'avis du Conseil d'administration en date du 15 mars 2023 ;

Décide :

Art. 1^{er}. – Le titre de chercheur émérite de l'École nationale des ponts et chaussées est conféré à M. Alain CORFDIR, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire, pour un mandat de 5 ans.

Art. 2. – Le directeur de la recherche est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 15 mars 2023.


ANTHONY BRIANT